

Sète AggloPôle méditerranéenne

Site

Commune de Montbazin
Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Document graphique du règlement
(Plan de zonage "Village")

Echelle : 1/2500ème

Logo SFI URBANISME

434 rue Étienne Lottin
 34090 Mimos
 Tél : 04.66.64.01.74
 Email : sfi@wanadoo.fr

Site de la commune de Montbazin

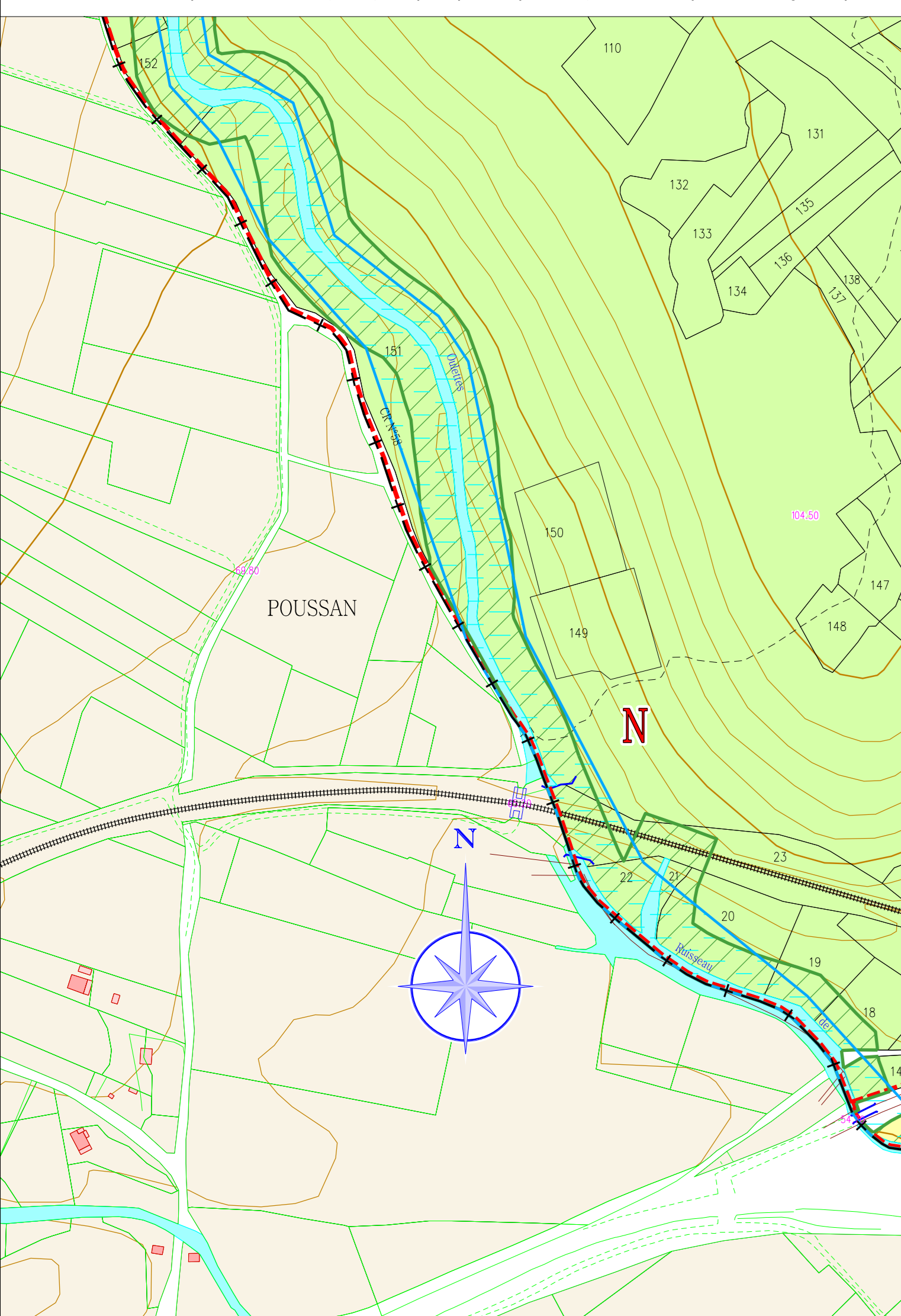
Présentation du PLU : DCM du 13 décembre 2010
 Arrêt du projet de PLU : DCM du 5 septembre 2010
 Approbation du PLU : DCM du 2 octobre 2010

Logo SPI GRAPHIC

5.2

Préparé par : SPI GRAPHIC

100 000 000



LEGENDE

1. Prescriptions édictées par le PLU

- Limite de zone et de secteur.
- Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général, création de voie.
- Numéro d'opération (cf. Liste des Emplacements Réservés ci-dessous)
- Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Périmètre de protection de 100 mètres autour de la station d'épuration
- Élément de patrimoine à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier. Numéro d'élément (cf. liste en annexe du règlement écrit - pièce n°4 du PLU)
- Secteur à protéger pour des motifs d'ordre écologique (préservation, maintien ou remise en état des continuités écologiques)
- Éléments végétaux (arbres isolés, haies et alignements) à protéger pour les motifs d'ordre écologique
- Mares et zones humides à protéger pour des motifs d'ordre écologique

2. Zones inondables

- Zone inondable du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de Montbazin (reportée de manière indicative) - Se référer au PPRI approuvé par arrêté préfectoral du 25 janvier 2012 (voir détails en annexe 6.3 du PLU)

LISTE DES EMBLEMES RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
1	V.C.7 - Élargissement à 8 m d'emprise de la RD 9 au chemin de la Devalade	Commune	555
2	Cami de la Trape - Élargissement à 10m de la RD 19E au chemin des Pradins	Commune	750
3	Élargissement à 10m d'emprise du chemin des Pradins à l'avenue de Poussan	Commune	997
4	Équipements sportifs et de loisirs	Commune	12800
5	Élargissement à 12 m d'emprise de la RD 5 du giratoire existant à la RD 2	Département 34	732
6	Élargissement à 12 m d'emprise de la RD 19E de l'entrée de l'agglomération (actuelle) jusqu'en limite de commune avec Poussan	Département 34	2931
7	Bassin de rétention des eaux pluviales	Commune	4602
8	Bassin de rétention des eaux pluviales	Commune	4400
9	Création d'un cheminement doux	Commune	150

